

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°201900229 en date du 25/04/2019, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, **pour la modifications n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Feytiat concernant la modification du zonage applicable au secteur des Ardennes en reclassant une partie de la zone AU1 en une zone AU1**

DATES DE L'ENQUETE

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera **du lundi 20 mai 2019 au jeudi 6 juin 2019 inclus soit pendant 18 jours consécutifs.**

COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. Pierre-Marie OUDOT-DE-DAINVILLE, Général de brigade de l'armée de terre, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 21 janvier 2019.

LIEU DE L'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie de Feytiat pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00) et au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Feytiat (<http://www.ville-feytiat.fr/>) et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr/>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie de Feytiat (Mairie de Feytiat, Place de Leun – 87220 Feytiat).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :
ep.feytiat@gmail.com

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Feytiat :

- **Le lundi 20 mai 2019 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 25 mai 2019 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le jeudi 6 juin 2019 de 15h00 à 18h00.**

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Adoption d'une délibération approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feytiat par Limoges Métropole – Communauté urbaine.